



Prêt affecté a prothèse dentaire

Par **orev**, le **15/12/2015** à **08:26**

Bonjour,

J'ai souscrit un crédit coemprunteur, affecté, auprès de franfinance, via la société Dentexia, pour pose de prothèse dentaire en septembre octobre 2014.

Les fonds ont été délivrés en octobre 2014. Je n'ai signé aucun document de délivrance ni attestation de livraison exécution des prestations. Divers soins ont été réalisés depuis. Et soins non acquittés d'aucunes attestation de délivrance.

D'un coté par mon inadvertance le contrat a été dénoncé la déchéance du terme prononcée et le dossier est entre les mains d'un huissier auprès duquel j'ai pris des accords. Entre temps Dentexia a annulé mon intervention de la pose des prothèses, la veille de cette intervention vendredi 11 courant, prévue depuis septembre 2015 sans me motiver la raison et sans devoir me proposer une autre date (verbalement il ne leur est plus possible d'obtenir les implants !) car la société est en redressement judiciaire.

j'ai envoyé un courrier au mandataire pour dénoncé le contrat et demandé le remboursement du solde du crédit.

faisant valoir cet article article L. 311-20 du Code de la consommation. Pensez vous que je puisse obtenir gain de cause, le remboursement, et que la déchéance du terme ne puisse pas m'être opposable, tant est que les prestations ont été interrompues de fait par la société ?

Merci de votre concours et de votre aide.